

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement RCA16 210004 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 1700, le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) et le Règlement sur le lotissement 1751 de l'arrondissement de Verdun afin d'assurer la concordance de ceux-ci au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » quant aux aspects suivants :

- Ajouter et modifier des normes en lien avec le stationnement des véhicules automobiles;
- Ajouter des critères d'évaluation quant à l'accessibilité universelle des bâtiments;
- Ajouter et modifier des normes en lien avec le verdissage des terrains, les conditions d'abattage des arbres et les îlots de chaleur urbains;
- Ajouter et modifier des critères d'évaluation sur le patrimoine. Les modifications visent la grande propriété à caractère institutionnel – L'Institut universitaire en santé mentale Douglas et 4 lieux de culte d'intérêt;
- Ajouter des critères d'évaluation visant le territoire d'intérêt écologique – les Rapides de Lachine;
- Ajouter une norme sur l'interdiction de planter certaines essences végétales envahissantes;
- Ajouter des critères d'évaluation sur le paysage du parcours riverain;
- Modifier les normes de façon à interdire les panneaux-réclames;
- Établir une liste de nouveaux usages sensibles, incluant l'habitation et certains équipements collectifs;
- Ajouter des normes et des critères d'évaluation sur les contraintes et les nuisances en lien avec les usages sensibles identifiés au règlement :
 - Certains projets situés aux abords des autoroutes;
 - Certains projets situés sur un terrain adjacent à une zone industrielle ou d'utilité publique;
- Ajouter une norme qui interdit les usages autres que les usages industriels et l'usage parc dans un rayon de 500 m d'un centre de traitement de matières organiques;
- Ajouter une norme qui interdit une nouvelle installation de transport d'hydrocarbures par pipeline à moins de 300 m d'un usage sensible;
- Ajouter ou modifier plusieurs définitions et annexes qui accompagnent les modifications réglementaires.

AVIS PUBLIC est, par la présente donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption d'un projet de règlement, à la séance du 1^{er} novembre 2016, le conseil de l'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique de consultation le **22 novembre 2016 à 18 h** dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun.

Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Verdun.

Lors de cette assemblée publique de consultation, Monsieur le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Puisqu'il s'agit d'un règlement de concordance visant à mettre en application les dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029), le projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire. Il est disponible pour consultation au bureau 104 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal, située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun
Ce 9 novembre 2016

Caroline Fisette, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement